

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11
de présents : 10
de votants : 11

Date de convocation

09/04/2024

Date d'affichage

19/04/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET

DCM N° 2024-21
AVENANT MAITRISE
ŒUVRE / CABINET INGERIF
– TRAVAUX VOIRIE 2024

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, Frédéric BARDOLS, LORICHON Michel, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie, BRETON Antoine,

Absent(s) excusé(s) :

Absents représentés :

Monsieur Jean ROGER donne pouvoir à Madame Sarah PIQUET.

Madame LIGER Sylvie a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération en date du 4 décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire a signé un contrat avec le Cabinet INGERIF dans le cadre du Groupement de commande VOIRIE 2024.

La rémunération contractualisée prévoit un taux d'honoraire de 6% sur le programme global. La prestation ne comprend pas une deuxième analyse d'offre. Cette année, la commission Analyse des Offres a procédé à une négociation avec les opérateurs économiques. Cette négociation a de ce fait engendré une deuxième analyse des offres de la part du Cabinet INGERIF. De plus, à la vue du montant du marché, le cabinet INGERIF actualise ses tarifs.

Il convient donc d'établir un avenant à ce contrat pour un montant de :

- **880.47 € H.T soit 1 056.56 € T.T.C**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire a signé l'avenant n°1 au bénéfice du Cabinet INGERIF pour la mission maitrise d'œuvre « VOIRIE 2024 » pour un montant total de **880.47 € H.T soit 1 056.56 € T.T.C**

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

